

Décision

Générale

colonial

Décision n° 552 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 552

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 avril 1965

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1965

Date du numéro
1 juin 1965

TEXTE INTÉGRAL

Sont désignés pour faire partie du Comité de gestion du bureau de main-d'œuvre du Port de Djibouti : MM. Poupeau, directeur de la S.O.M.A.D. ; Bastow, directeur de la Société Maritime Savon et Riès-; Efthimiatos, directeur de la Maison Livierato ; Abdi Mahamoud Ali; Youssouf Elmi Hassan, tous deux représentants de la: main-d'œuvre dockers ; Mohamed Mahmoud Robleh, représentant de la main-d'œuvre maîtrise, Il leur est donné mandat pour une durée de deux ans.